

Certificat d'Aptitude Professionnelle Maçon

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Pour toutes les épreuves professionnelles, le candidat apportera :

- Le matériel de dessin : crayon, gomme, règle, équerre.
- Une calculatrice avec mode examen ou une calculatrice sans mémoire (type collège).
- Des feutres de couleur (rouge, bleu, vert, noir....), des stylos.

Pour les épreuves EP2 et EP3 :

	EP2	EP3
➤ Tenue de travail en bon état	X	X
➤ Chaussures de sécurité en bon état	X	X
➤ Lunettes de protection	X	X
➤ Gants de protection	X	X
➤ Protections auditives	X	X
➤ Masque anti poussières	X	X
➤ Casque	X	X
➤ Mètre	X	X
➤ Crayon	X	X
➤ Truelle carrée	X	X
➤ Truelle lisseuse	X	X
➤ Massette	X	X
➤ Taloche	X	X
➤ Fil à plomb	X	X
➤ Niveau à bulle	X	X
➤ Cordeau à tracer	X	X
➤ Marteau coffreur	X	X
➤ Règle métallique de 1.50m mini.	X	X
➤ 4 Chevillettes	X	X



➤ Scie égoïne	X	X
➤ Equerre de maçon	X	X
➤ Langue de chat	X	X
➤ Cutter	X	X
➤ Tenaille	X	X
➤ Fer à bordure 1/4 de rond	X	X
➤ Truelle ronde	X	X
➤ Visseuse	X	X

- Sous peine d'interdiction de composer, les candidats doivent se présenter avec la tenue de travail et les équipements de sécurité adaptés à leur spécialité.
- Tout matériel électronique est INTERDIT.
- Aucun document personnel autorisé.